

Vaccin à ARNm contre la COVID-19 pour les personnes âgées de 12 ans et plus

Vaccin Pfizer/Comirnaty^{MC} et vaccin Moderna/Spikevax^{MC}

Santé publique –
Fiche d'information

Novembre 2021

Manitoba 

La vaccination est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, la vaccination a mené à l'élimination, à l'endiguement et au contrôle de maladies qui étaient auparavant très courantes au Canada.¹ Les vaccins aident notre système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Après avoir été vacciné, continuez de vous concentrer sur les gestes de base. Rendez-vous au www.manitoba.ca/covid19/fundamentals/focus-on-the-fundamentals.fr.html pour en savoir plus.

Comment agissent les vaccins à ARNm?

Le vaccin à ARNm contre la COVID-19 sert à prévenir la COVID-19. Ce vaccin enseigne à nos cellules comment fabriquer une protéine qui déclenchera une réponse immunitaire sans utiliser le virus vivant qui cause la COVID-19. Une fois cette réponse amorcée, notre corps produit des anticorps. Ces anticorps permettent d'éviter d'être infecté si le vrai virus pénètre dans notre corps à l'avenir.

L'abréviation « ARN » signifie « acide ribonucléique », une molécule qui fournit aux cellules des instructions pour la fabrication de protéines. **Le vaccin à ARN messager (ARNm) contient les instructions génétiques** servant à la fabrication de la protéine de spicule du virus SARS-CoV-2. Cette protéine se trouve à la surface du virus qui cause la COVID-19.

Un vaccin à ARNm ne peut modifier l'ADN d'une personne. Lorsqu'une personne reçoit le vaccin, ses cellules lisent les instructions génétiques comme une recette et produisent la protéine de spicule. Une fois la protéine fabriquée, la cellule décompose les instructions et s'en débarrasse.

La cellule présente ensuite la protéine sur sa surface. Notre système immunitaire reconnaît que la protéine n'a pas sa place à cet endroit et commence à construire une réponse immunitaire en produisant des anticorps. Il faut environ deux semaines pour que notre corps développe complètement sa réponse au vaccin. **Vous ne pouvez pas contracter la COVID-19 par le vaccin, et le vaccin ne peut pas offrir une protection contre la grippe ou d'autres virus ou bactéries.**

Deux vaccins à ARNm contre la COVID-19 sont offerts aux Manitobains âgés de 12 ans et plus : le vaccin Pfizer/Comirnaty^{MC} et le vaccin Moderna/Spikevax^{MC}. Ces deux vaccins à ARNm contre la COVID-19 sont administrés par injection (aiguille) dans un muscle de la partie supérieure du bras.

Selon les données, ces vaccins sont très efficaces pour prévenir les symptômes graves, les hospitalisations et les décès causés par la COVID-19, ainsi que les variants Alpha et Delta préoccupants. En outre, les personnes vaccinées sont moins susceptibles de :

- transmettre la COVID-19 aux autres;
- contracter la COVID-19 avec ou sans symptômes.

Santé Canada avait d'abord délivré une autorisation de mise sur le marché pour les vaccins Pfizer et Moderna sous réserve de certaines conditions, afin de soutenir l'accès rapide aux vaccins. Cette autorisation a procuré aux Canadiens un accès à des vaccins sécuritaires et efficaces plus rapidement que dans des circonstances habituelles. Le 16 septembre 2021, Santé Canada a approuvé les vaccins Pfizer/Comirnaty^{MC} et Moderna/Spikevax^{MC} en vertu du Règlement sur les aliments et drogues (c.-à-d. qu'ils ne font plus l'objet d'une mise sur le marché assortie de conditions pour un accès rapide; il y avait suffisamment de données pour les approuver en fonction du processus de réglementation normal). Le 9 novembre et le 12 novembre 2021, Santé Canada a approuvé l'utilisation d'une dose de rappel (troisième dose) des vaccins Pfizer/Comirnaty^{MC} (0,3 ml) et Moderna/Spikevax^{MC} (0,25 ml), respectivement, au moins six mois après l'administration de la dernière dose chez les personnes âgées de 18 ans et plus.

¹ Agence de la santé publique du Canada.

Le vaccin est-il sécuritaire?

Santé Canada a effectué un examen scientifique rigoureux des données médicales disponibles pour évaluer l'innocuité du vaccin à ARNm contre la COVID-19. Santé Canada n'a pas relevé de préoccupations majeures relatives à l'innocuité des vaccins, et continue de surveiller les études postcommercialisation. Plus de 400 millions de doses de vaccin à ARNm contre la COVID-19 ont été administrées à des adolescents et à des adultes à l'échelle mondiale.

Les signaux d'innocuité relatifs aux caillots sanguins après la vaccination qui ont été rarement constatés avec les vaccins à vecteur viral (AstraZeneca/Vaxzevria^{MC} et Janssen) n'ont jusqu'à maintenant pas été détectés avec les vaccins à ARNm.

Il y a eu de rares signalements de myocardite et de péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur, respectivement) suivant l'immunisation aux vaccins à ARNm, principalement chez les hommes âgés de moins de 30 ans, plus souvent après la deuxième dose du vaccin et habituellement une semaine après la vaccination. Les données sur le risque de myocardite et de péricardite suivant une troisième dose sont limitées, mais donnent à croire que le risque est inférieur à celui suivant la deuxième dose. La majorité des cas ont très bien répondu au traitement et ont récupéré rapidement.

Comme c'est le cas avec les autres vaccins et médicaments, certaines personnes peuvent avoir des réactions indésirables ou des effets secondaires. La plupart des effets secondaires ne sont pas graves et devraient disparaître d'eux-mêmes une journée ou deux après l'administration du vaccin.

Qui devrait recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Au Manitoba, on recommande à toutes les personnes âgées d'au moins 12 ans² de recevoir le vaccin à ARNm contre la COVID-19. On recommande aux adolescents admissibles de 12 à 17 ans d'obtenir le vaccin Pfizer/Comirnaty^{MC}.

Une réserve limitée de vaccins contre la COVID-19 à vecteur viral (AstraZeneca/Vaxzevria^{MC} et Janssen) est disponible au Manitoba, mais, compte tenu de leur efficacité moindre et des préoccupations de sécurité, on recommande de préférence l'utilisation des vaccins Pfizer/Comirnaty^{MC} et Moderna/Spikevax^{MC} dans la province.

Les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés aux adolescents et aux adultes en même temps que d'autres vaccins (vivants ou inactivés).

Les gens qui vivent avec une condition médicale (p. ex., insuffisance cardiaque, maladie du foie, insuffisance rénale chronique) peuvent se faire vacciner. Si vous êtes une personne immunodéprimée en raison d'une maladie ou d'un traitement, êtes atteinte d'une maladie auto-immune, êtes enceinte ou allaitez, veuillez consulter la fiche d'information appropriée pour en savoir plus : www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Parlez à la personne qui vous administre le vaccin ou à votre fournisseur de soins de santé si vous avez des questions concernant vos conditions médicales ou si vous n'êtes pas certain d'être immunodéprimé ou d'avoir une maladie auto-immune. La personne qui vous administre le vaccin peut vous communiquer davantage de renseignements en fonction des connaissances actuelles reposant sur les données des essais cliniques et des études sur la population réelle.

Combien de doses ai-je besoin, quel vaccin devrais-je recevoir et à quel moment?

On recommande à toutes les personnes sans contre-indication médicale après la première dose de tout type de vaccin de recevoir une deuxième dose d'un vaccin à ARNm, huit semaines après la première dose. Selon les circonstances individuelles, la première et la deuxième dose peuvent être administrées à 28 jours d'intervalle.

On **recommande** une dose de rappel (troisième dose) pour les personnes âgées de 18 ans et plus ayant un risque accru de développer des symptômes graves de la maladie, leurs soignants, leurs proches et les membres de leur ménage. Toutefois, une personne de 18 ans et plus qui souhaite réduire son risque individuel peut obtenir une dose de rappel (troisième dose) de Pfizer/Comirnaty^{MC} ou de Moderna/Spikevax^{MC}. Pour

² Les enfants âgés de 11 ans qui auront 12 ans à l'automne de l'année scolaire 2021 sont aussi admissibles au vaccin contre la COVID-19.

évaluer les risques et les avantages individuels liés à la dose de rappel (troisième dose), tenez compte des facteurs suivants :

- le risque de développer des symptômes graves de la COVID-19 et de connaître des complications;
- le risque d'exposition;
- le risque d'affaiblissement de la protection de la dose 1 et de la dose 2, particulièrement lorsque :
 - les deux premières doses ont été administrées à un intervalle rapproché (les données émergentes indiquent qu'un intervalle de huit semaines entre les doses 1 et 2 offre une meilleure protection contre la COVID-19);
 - un long délai s'est écoulé depuis l'administration de la dernière dose (p. ex., plus que six mois),
- le risque ayant trait à l'innocuité du vaccin, particulièrement concernant les éléments probants limités relatifs à la myocardite ou la péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur, respectivement) à la suite d'une troisième dose;
- l'utilisation au Canada et partout dans le monde : le Comité consultatif national de l'immunisation³ recommande une troisième dose pour certaines populations (p. ex., les résidents des foyers de soins personnels). Les premières données de certains pays indiquent qu'une dose de rappel (troisième dose) peut accroître la protection et est aussi sécuritaire que la deuxième dose.

Pour connaître la liste des personnes pour qui une dose de rappel (troisième dose) est **recommandée**, consultez le : www.gov.mb.ca/covid19/vaccine/eligibility-criteria.fr.html.

Les doses subséquentes devraient être administrées avec le même vaccin ARNm que la dernière dose reçue (c.-à-d., si vous avez reçu le vaccin Pfizer/Comirnaty^{MC} pour votre deuxième dose, vous devriez recevoir le vaccin Pfizer/Comirnaty^{MC} pour votre troisième dose). Si le même vaccin à ARNm n'est pas disponible, si la dernière dose administrée était un vaccin à vecteur viral (AstraZeneca/Vaxzevria^{MC} ou Janssen) ou un autre vaccin sans ARNm, ou encore si cette dose est inconnue, un autre vaccin à ARNm sera offert. Généralement, la dose de rappel (troisième dose) doit être administrée six mois après votre dernier vaccin contre la COVID-19. Vous pouvez obtenir votre dose de rappel (troisième dose) avant la fin du délai de six mois si vous êtes modérément à gravement immunodéprimé, si vous avez reçu une ou deux doses d'un vaccin non approuvé par Santé Canada, ou si vous avez besoin de cette dose pour les voyages.

Qui NE DOIT PAS recevoir le vaccin à ARNm contre la COVID-19?

Toute personne âgée de 11 ans ou moins ne devrait pas recevoir la dose adulte des vaccins Pfizer/Comirnaty^{MC} ou Moderna/Spikevax^{MC}.

À titre de mesures préventives, les personnes qui ont développé une myocardite ou une péricardite à la suite de l'administration de n'importe laquelle dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient retarder l'administration d'un autre vaccin à ARNm contre la COVID-19 jusqu'à ce que nous en sachions plus. Les gens qui ont déjà eu une myocardite non liée à un vaccin à ARNm contre la COVID-19 doivent consulter leur équipe clinique avant la vaccination.

Une consultation avec un allergologue est requise avant la vaccination si vous êtes allergique à une substance active ou à tout ingrédient contenu dans le vaccin Pfizer/Comirnaty^{MC} ou Moderna/Spikevax^{MC}, ou si vous avez eu une réaction allergique grave après la première dose d'un vaccin à ARNm. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir des renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie de produit du fabricant au www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html, ou adressez-vous à votre fournisseur de soins primaires. Le vaccin contient deux ingrédients qui sont des allergènes potentiels connus comme causant de possibles réactions allergiques, y compris des réactions graves :

1. Le polyéthylène glycol est un ingrédient des vaccins Pfizer/Comirnaty^{MC} et Moderna/Spikevax^{MC} que l'on peut trouver dans une multitude de produits, notamment les produits de préparation colique pour une coloscopie, les laxatifs, le sirop contre la toux, les cosmétiques, les solutions pour verres de contact, les produits de soins de la peau, certains médicaments, ainsi que comme additif dans certains aliments et certaines boissons. Les gens allergiques au polyéthylène glycol peuvent aussi être allergiques au

³ Le Comité consultatif national de l'immunisation est un comité indépendant d'experts reconnus qui fournit des conseils éclairés sur l'utilisation des vaccins au Canada. Une fois que Santé Canada a approuvé un vaccin, le Comité procède à une évaluation critique de toutes les données disponibles pour faire des recommandations sur l'utilisation optimale du vaccin.

polysorbate 80. **Si vous êtes allergique au polyéthylène glycol ou au polysorbate 80, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire vacciner.**

2. La trométhamine est un ingrédient du vaccin Moderna/Spikevax^{MC} que l'on peut trouver dans certains médicaments. **Si vous êtes allergique à la trométhamine, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire immuniser avec le vaccin Moderna.**

Les réactions allergiques surviennent généralement peu de temps après l'administration du vaccin.

Vous devez demeurer en observation pendant au moins 15 minutes après l'immunisation.

Vous pouvez vous faire vacciner si vous avez des allergies non liées au vaccin, comme des allergies alimentaires, saisonnières, environnementales, ou aux piqûres d'insectes. Parlez à la personne qui vous administre le vaccin ou à votre fournisseur de soins de santé à propos de toutes vos allergies avant de vous faire vacciner.

Si vous faites de la fièvre ou présentez des symptômes qui pourraient être attribuables à la COVID-19, vous ne devez pas vous faire vacciner à ce moment-là. Si vous avez contracté la COVID-19, vous devez vous faire immuniser après la résorption des symptômes et une fois votre période d'isolement terminée. Communiquez avec votre fournisseur de soins de santé en cas d'apparition de symptômes de la COVID-19 ou en cas de symptômes persistants. Votre fournisseur de soins vous avisera lorsque vous serez en mesure de recevoir le vaccin.

Quels sont certains des effets secondaires possibles du vaccin contre la COVID-19?

En général, les effets secondaires observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Ils étaient généralement légers ou modérés, et disparaissaient quelques jours après la vaccination. Ces effets comprenaient les suivants :

- douleur, rougeur et enflure au point d'injection;
- frissons;
- sentiment de fatigue et fièvre;
- maux de tête;
- douleurs musculaires et aux articulations;
- nausées et vomissements.

Ce sont des effets secondaires courants des vaccins et ils ne présentent aucun risque pour votre santé. On peut envisager l'usage de médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol®) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil®) pour aider à gérer ces effets indésirables (comme la douleur ou la fièvre, respectivement), si ces effets surviennent **après la vaccination**.

Pour obtenir la liste complète des effets secondaires possibles, consultez la monographie de produit du fabricant au : www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html, ou adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé.

Comme c'est le cas avec tous les vaccins, des effets secondaires plus graves comme des réactions allergiques peuvent survenir. Cependant, ces effets sont rares.

Les signes et symptômes de myocardite ou de péricardite peuvent comprendre l'essoufflement, la douleur à la poitrine ou le sentiment d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. Si vous manifestez n'importe lequel de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence le plus proche.

Il est important de rester à la clinique de vaccination pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin dans l'éventualité peu probable qu'une réaction allergique grave se déclare. Vous devrez peut-être rester sur les lieux pendant 30 minutes si vous avez déjà eu une réaction allergique grave à un vaccin. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Elles peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se

manifestent après votre départ de la clinique, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Vous préparer pour votre vaccination

Assurez-vous de suivre les indications et les instructions données à la clinique de vaccination (p. ex., demeurer à une distance de deux mètres des autres personnes), et restez à la maison si vous êtes malade.

- Portez un chandail à manches courtes.
- Assurez-vous d'avoir mangé de façon régulière ce jour-là.
- Apportez et portez votre masque.
- Apportez toute pièce d'identité requise par la clinique de vaccination, comme votre carte d'assurance-maladie familiale du Manitoba.
- Apportez votre Formulaire de consentement à la vaccination contre la COVID-19 dûment rempli et signé, que vous pouvez vous procurer au : www.manitoba.ca/covid19/vaccine/resources.fr.html.

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation du registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de connaître les vaccins que vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé et des Soins aux personnes âgées et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau de la santé publique local ou à un fournisseur de soins de santé.

Pour en savoir plus et pour obtenir la fiche d'immunisation de votre carte d'immunisation du Manitoba ou votre certificat de vaccination pancanadien, rendez-vous au : www.gov.mb.ca/covid19/vaccine/immunizationrecord/residents.fr.html.

Où puis-je trouver plus de renseignements?

Pour en savoir plus sur la COVID-19 ou les vaccins contre la COVID-19, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Vous pouvez également téléphoner à Health Links – Info Santé à Winnipeg au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Ou consultez ce qui suit :

Province du Manitoba : www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
